

RENTREE SCOLAIRE 2014

Mardi 2 septembre 2014

à 8h30

Groupe Scolaire Amédée Autran

à 9h30

Ecole Privée Élémentaire Sacré Coeur Roucas

# Les Sciences l'école



AlloMairie  
0810 813 813

VILLE DE  
MARSEILLE  
www.marseille.fr



## SOMMAIRE

- 1. La rentrée scolaire 2014 – 2015**
- 2. La réforme des rythmes scolaires**
- 3. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans**
- 4. L'école du numérique**
- 5. Les ALSH dans les écoles**
- 6. Le « Plan école réussite » à la rentrée 2014**
- 7. La qualité de l'accueil et la sécurité des établissements scolaires**
- 8. Les chiffres de la rentrée 2014/2015**
- 9. Annexes :**
  - École élémentaire Amédée Autran**
  - École Privée du Sacré Cœur Roucas**

## Contacts





## 1. La rentrée scolaire 2014-2015

**Cette année près de 74 000 petits Marseillais seront accueillis dans les 444 élémentaires et maternelles communales de la Cité phocéenne.**

Par ailleurs plus de 13 000 élèves sont accueillis dans 57 écoles privées, sous contrat d'association subventionnées par la Ville.

Depuis 1995, la Municipalité s'engage dans le « Plan École Réussite » poursuivant ainsi son action volontariste en faveur de l'éducation et de l'enfance et s'emploie à donner à nos jeunes élèves les meilleures chances de réussite en les accueillant dans les meilleures conditions.

**L'éducation et le bien être de l'enfant sont placés en tête des priorités de l'action Municipale à l'image des 175 millions d'euros investis pour cette année 2014 soit 12 % de son budget en faveur de l'action éducative, de la jeunesse et de l'enfance.**

Chaque année, la Ville de Marseille agit pour la rénovation et la modernisation des ses 444 écoles, les dotant ainsi de selfs pour la restauration et de matériels multimédia raccordés à Internet.

Cet investissement se traduit essentiellement par des écoles neuves ou réhabilitées, des conditions d'apprentissage optimisées, des efforts consentis en matière de restauration scolaire et par le développement des nouvelles technologies avec le déploiement de l'Espace Numérique de Travail.

Cette rentrée 2014 est marquée par la mise en place des rythmes scolaires selon la proposition initiée pour la rentrée 2013 par Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, et reportée à la rentrée scolaire 2014.

Cette première réforme très controversée a fait l'objet d'assouplissements nécessaires et adaptés aux réalités locales, avec le dernier décret du 8 mai 2014 présenté par Benoit Hamon, Ministre de l'Éducation Nationale.

**Le surcoût de cette réforme représentera pour la Ville de Marseille, une surcharge financière annuelle supérieure à 22 000 000 €.**



## 2. Les rythmes scolaires

### La réforme des rythmes scolaires

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires à l'école, notifié le 3 juillet 2014 par l'Education Nationale. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Mettre en place les rythmes scolaires dans la deuxième ville de France, avec 74.000 enfants scolarisés dans 444 écoles maternelles et primaires, n'est pas sans poser un problème majeur.

L'ouverture des écoles le mercredi matin et les activités périscolaires entraîneront des dépenses importantes pour la Ville, s'élevant à un total de 22 millions d'euros, qui ne seront pas compensées par l'aide de l'Etat, le Gouvernement ayant réduit la Dotation Globale de Fonctionnement de la Ville de Marseille de 8 millions d'euros et minoré sa Dotation de Solidarité Urbaine.

Au-delà des coûts supplémentaires, la réforme Peillon pose des problèmes d'organisation induits par l'ajout d'une matinée d'école le mercredi matin et l'organisation du temps périscolaire le vendredi après midi.

Le décret du 24 janvier 2013 repose sur la mise en place à Marseille d'une semaine scolaire de quatre jours et demi :

- les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- les mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 (à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires). Il y aura donc obligation scolaire le mercredi matin contrairement au vendredi après-midi, durant lequel les cours ne seront pas dispensés.

### La mise en œuvre

Dans un esprit de concertation, la Municipalité a fait appel à toutes les Fédérations d'Education Populaire, les Centres Sociaux, les Maisons pour Tous et plus généralement toutes les associations qui œuvrent dans les domaines socio-éducatif, culturel ou sportif, de faire des propositions école par école.

Durant les deux mois de vacances, les opérateurs associatifs ont répondu pour animer "le temps périscolaire du vendredi après-midi de 13h30 à 16h30". Chaque programme d'activités périscolaires qui sera proposé aux enfants devra être validé par le conseil d'école et sera déployé à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin du premier trimestre scolaire.





Dès la rentrée, un référent municipal par groupe scolaire sera nommé pour contrôler l'ensemble des interventions et des intervenants.

Les nouveaux ALSH (centres aérés) seront ouverts dans les écoles.

Les écoliers travailleront jusqu'à 16 h 30 les lundi, mardi et jeudi et de 8 h 30 à 11 h 30 les mercredi et vendredi. Les activités périscolaires seront regroupées le vendredi après midi de 13h30 à 16h30.

### Un référent pour chaque école

Afin de coordonner au mieux ces activités du vendredi après-midi, la mairie va nommer un référent pour chaque groupe scolaire. Ils surveilleront la qualité des prestations assurées par les associations et un comité de suivi se mettra en place avant les vacances de la Toussaint.

Par souci d'équité, la mairie assure que les écoliers des différents arrondissements de la ville auront des activités adaptées aux différentes tranches d'âges des enfants.

### Un dispositif d'information en direction des parents

Un dispositif d'information va être déployé en direction des parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire des écoles publiques pour la rentrée 2014 :

- une lettre du Maire de Marseille adressée aux directeurs d'écoles
- un autre courrier du Maire adressé à chacun des parents d'élèves
- des affiches informatives dans l'ensemble des écoles
- une page internet dédiée aux rythmes scolaires sur le site Marseille.fr
- Allô Mairie (0810 813 813)

Il s'agit de partager avec les familles le sens de la nouvelle organisation du temps scolaire et d'en présenter les bénéfices pour les élèves sur les conditions d'apprentissage en classe. Ce dispositif permet également d'accompagner les parents dans ce changement en mettant à leur disposition toutes les informations pouvant être utiles pour préparer la rentrée scolaire.

### Les horaires accessibles en ligne école par école

Un service d'information va être mis à disposition des familles, il permettra à chaque parent de consulter et télécharger les horaires de l'école de son enfant à la rentrée.

<http://rythmes-scolaires.marseille.fr/>





### Historique de la réforme des rythmes scolaires

**24 janvier 2013** : le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires met en place la semaine scolaire de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2013-2014, avec possibilité de report à la rentrée de 2014-2015

**25 mars 2013** : le Conseil municipal de Marseille adopte le report de la mise en œuvre de la réforme en faisant valoir :

- le coût élevé mis à la charge des contribuables marseillais
- les grandes difficultés organisationnelles
- l'opposition de la grande majorité des enseignants, des parents d'élèves et du tissu associatif

**Septembre 2013** : quelque 4000 communes (sur 36 700) adoptent les nouveaux rythmes scolaires et la presse se fait largement l'écho des difficultés rencontrées notamment à Paris.

Les principales critiques ont trait :

- à la complexité du dispositif du fait de la multiplicité des acteurs et des paramètres
- au manque d'animateurs qualifiés pour assurer la sécurité des enfants
- au nombre insuffisant de locaux disponibles
- à l'absence de ressources pérennes dégagées par l'État pour financer les coûts de la réforme

**10 février 2014** : le Maire de Marseille écrit à l'Inspecteur d'Académie pour obtenir des réponses sur les interrogations majeures soulevées par la réforme : difficultés organisationnelles, transfert de responsabilité, coût financier. Aucune réponse n'est apportée par l'État.

**28 avril 2014** : le Conseil municipal de Marseille :

- demande à l'État un moratoire pour la mise en œuvre de la réforme
- confirme la priorité municipale en faveur de l'Éducation et de l'École
- décide du doublement de l'effort municipal dans la lutte contre l'échec scolaire

**7 mai 2014** : le décret autorise à titre dérogatoire, la mise en place d'adaptations locales à l'organisation nationale des rythmes scolaires.

Sur la base de ce texte le Maire de Marseille propose à l'Éducation Nationale la mise en





place d'un programme municipal renforcé de lutte contre l'échec scolaire, sans modification des heures de classes.

**15 mai 2014** : l'Inspecteur académique refuse les aménagements proposés par le Maire dans la mesure où la semaine de 4 jours de classe serait maintenue

**13 juin 2014** : le Maire de Marseille écrit au Ministre de l'Éducation Nationale pour demander que soit pris en compte le vœux des 259 sur 444 des conseils d'école marseillais (soit 52,8% favorables), à savoir que le temps d'activités périscolaires soit regroupé sur 3 heures le vendredi après-midi

**3 juillet 2014** : l'Inspecteur académique officialise les nouveaux horaires mis en application à compter de septembre 2014.

**du 4 au 10 juillet 2014** : concertation avec les personnels municipaux et négociation avec les représentants syndicaux pour la nouvelle organisation du temps de travail des agents dans les écoles

**17 juillet 2014**: lancement de l'appel à projets pour les activités périscolaires

**8 août 2014** : analyse des appels à projet, vérification et recrutement des candidats

**25 août 2014** : formation des référents pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAPS)

**1er septembre 2014** : Participation des référents à la pré-rentrée pour la mise en place des activités.

**À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux rythmes scolaires avec une organisation répondant à des objectifs pédagogiques favorisant leur réussite.**





### 3. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est une priorité de la politique de la Ville en matière d'Education.

Cette scolarisation précoce permet la préparation des premiers apprentissages ainsi qu'une meilleure insertion sociale.

1551 enfants ont été accueilli dès la rentrée 2013-2014 dans 119 écoles maternelles, soit 880 élèves supplémentaires qu'à la rentrée 2012-2013.

Il a été procédé à l'ouverture de 12 classes en 2013 dans des secteurs en difficulté :

5 classes d'enfants de moins de 3 ans ont été ouvertes, au mois de janvier 2013 dans des secteurs en difficulté (Saint Jérôme Susini (13°), Canet Larousse (14°), Font Vert (14°), Sainte Marthe (14°), Bricarde (16°)).

7 classes nouvelles comportant des sections de tout-petits ont été ouvertes à la rentrée de septembre 2013 (Major Evêché (2°), Neuve Sainte Catherine (7°), Calanques de Sormiou (9°), Arenc Bachas (15°), Aygalades Oasis (15°), Saint Louis le Rove (15°), Vallon des Tuves (15°)).

et pour la rentrée de septembre 2014, se sont 12 nouvelles classes qui ont été ouvertes.

Pour cet accueil, de nombreux travaux d'aménagements des salles de classe ont été effectué, il a été recruté une ATSEM par classe et le personnel municipal ainsi que les enseignants ont suivi une formation à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

**Le coût de la scolarisation des moins de 3 ans : 45 000 euros/ classe.**





## 4. L'école du numérique

Depuis 2011 le numérique est à l'école et il contribue à améliorer l'apprentissage des savoirs fondamentaux: lire, écrire, compter, découvrir les langues étrangères.

Pour atteindre cet objectif, la Ville de Marseille met à disposition des enseignants et des élèves du primaire un ensemble de ressources matérielles, logicielles et de communication.

Toutes les écoles de la ville sont désormais équipées d'ordinateurs avec des connexions Internet qui ont fait entrer les écoles maternelles et élémentaires marseillaises dans l'ère du numérique.

L'équipement en informatique et nouvelles technologies des écoles a pu se développer grâce à la conception d'une structure créée par la Ville de Marseille et l'Inspection Académique et ce sont maintenant 131 écoles élémentaires qui participent à l'utilisation de l'Espace Numérique de travail, soit 770 classes et 27 000 utilisateurs.

Durant l'année scolaire 2013-2014, quelques écoles ont également pu expérimenter les tablettes tactiles comme outil pédagogique.

### Les apports et enjeux

#### - Des apports multiples:

- Pour les élèves : l'ENT permet d'appréhender à travers un outil simple et innovant tous les items du Brevet d'Initiation à l'Informatique (B2i)
- Pour les familles : l'ENT permet de suivre la scolarité et les activités effectuées par leur enfant mais, aussi, de correspondre avec l'équipe enseignante.
- Pour les enseignants : l'ENT permet de construire librement et au fur et à mesure, leur propre liste de ressources pédagogiques.
- Pour la Ville de Marseille, l'ENT permet de communiquer auprès des familles sur les activités périscolaires proposées par la collectivité.

#### - Des enjeux considérables :

- Mieux gérer les inégalités dans la classe en repensant l'espace et le temps scolaire.
- Lutter contre la fracture numérique.
- Contribuer à une éducation à la citoyenneté en développant le travail collaboratif et participatif.
- Favoriser la communication entre les différents acteurs du monde éducatif (enseignants, élèves, parents d'élèves).
- Développer une approche multimodale et transversale des enseignements afin de favoriser l'acquisition du socle commun.
- Favoriser l'acquisition des compétences du B2i.



**Les enseignants impliqués dans le projet ont pu constater que l'usage de ce nouvel outil technologique semblait accroître l'attention des élèves.**

### **L'adaptation permanente des outils multimédias**

**Aujourd'hui, sont installés dans les écoles :**

- **4 000 micro-ordinateurs,**
- **500 photocopieurs multifonctions,**
- **431 abonnements à internet**

**En 2013, la Ville a engagé une vaste opération de renouvellement du matériel informatique des écoles pour un investissement de 800 000 euros.**

### **Le Beneylu Club**

Étant donné la réussite de ce projet, il a été créé 4 ans plus tard, le premier club des utilisateurs de l'ENT Beneylu School, Espace Numérique de Travail (ENT) libre conçu spécialement pour l'école primaire.

Le Beneylu Club réunit les collectivités clientes majeures de Beneylu School que sont les Villes de Marseille, de Bordeaux, l'agglomération de Roanne, le département des Landes, ainsi que les Académies de Bordeaux, de Montpellier et de Créteil.

L'objectif de ce club est de favoriser le partage d'expériences, de mutualiser les bonnes pratiques et de décider des évolutions de cet outil.

À ce jour, 20 000 classes françaises utilisent ce programme dont 131 écoles élémentaires et maternelles à Marseille, soit 770 classes et 27 000 usagers.

Depuis le début de l'année scolaire, ce sont 122 000 personnes qui ont visité le site Internet de l'ENT et 1 410 000 pages vues.

## 5. Les ALSH ( Accueil de Loisirs Sans Hébergement) dans les écoles

Depuis de nombreuses années, la Ville de Marseille témoigne un grand intérêt pour l'accueil des enfants et des jeunes.

Cette politique en faveur de la famille s'est manifestée par la signature de plusieurs contrats d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, et notamment par la réalisation du "Contrat Enfance Jeunesse"

Les différents schémas de développement ont permis de réaliser un grand nombre d'actions en faveur des différentes tranches d'ages d'enfants et de jeunes, notamment:

- un volet jeunesse, qui prend en compte l'enfant dès l'âge de 6 ans à ses 17 ans révolus.

Les objectifs du C.E.J sont :

- de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes de moins de 18 ans,
- d'harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis,
- d'observer les principes d'universalité, d'adaptabilité, d'équité, d'accessibilité, de la cité, afin de concourir à la qualité du service aux familles,
- de réaliser un diagnostic préalable pour mieux harmoniser et prioriser les fonctions d'accueil.

Le contrat Enfance Jeunesse 2ème Génération - signé en 2012 avec la CAF des Bouches-du-Rhône pour 4 ans, contrat d'objectif et de financement, le plus important de France, hors Paris, est destiné au développement et à l'amélioration de l'accueil collectif de loisirs des jeunes de 2 à 18 ans, tranche d'âge qui représente près de 180 000 jeunes Marseillais.

Dans cet objectif, La CAF rembourse, sur la base d'un schéma de développement et d'un état détaillé de l'existant, près de la moitié des dépenses engagées par la Ville, en 2013, pour :

- 124 ALSH associatifs agréés et 50 municipaux,
- 6 ludothèques associatives,
- 13 « Accueils de Jeunes » associatifs, dédiés aux adolescents,
- 5 postes de coordination.



En 2013, ces lieux de socialisation et de loisirs éducatifs (70 équipements comprenant tous les Centres Sociaux et toutes les MPT) ont offert aux familles :

- 241 sections d'accueil : 75 en Maternelle, 83 en Élémentaire et 70 en Ados, et 13 Accueils de Jeunes réservés aux adolescents de 14 à 18 ans,
- 13 000 places d'accueil (dont 9 435 places en associatif)

et réalisé :

- un accueil de plus de 600 000 Journées/Enfants, (dont plus de 485 000 en associatif),
- reçu plus 30 000 enfants inscrits.

En 2013, dans le cadre d'un 1er avenant au CEJ 2ème génération, 6 projets nouveaux en création et en extension ont été intégrés au Contrat pour un total de 192 places d'accueil supplémentaires en ALSH et Accueils de Jeunes.

Un dispositif Objectif Jeunes subventionne les équipements sociaux et les associations pour développer des actions de loisirs, d'insertion et de socialisation en direction des jeunes de 2 à 12 ans.

En 2013, 66 structures associatives ont été subventionnées pour l'accueil réalisé par 118 ALSH.

Pour 2013 – 2014, la mise à disposition de 90 écoles et 4 gymnases pour 48 associations représente une valeur d'environ 840 000€

## 6. Le "Plan École Réussite" 2014

Depuis 1995, le "Plan École Réussite" est le fil conducteur de la politique éducative de la Ville de Marseille. Ce plan se base sur des objectifs simples et rigoureux qui ont permis d'offrir le meilleur cadre scolaire aux jeunes marseillais.

Quatre axes forts ont été retenus pour moderniser les écoles :

- de conduire un vaste programme de réhabilitation du patrimoine immobilier scolaire,
- de moderniser en profondeur le fonctionnement de la restauration scolaire,
- d'accompagner l'évolution technologique des outils informatiques mis à disposition des écoles,
- de promouvoir la réussite scolaire.

### La réhabilitation du patrimoine immobilier scolaire

<b>MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES ÉCOLES DEPUIS 1995</b>	
<b>Période</b>	<b>Montant</b>
1995-2000	59,45 M€
2001-2005	157,18 M€
2006-2010	210,40 M€
2011-2013	81,76
<b>TOTAL 1995-2013</b>	<b>508,797 M€</b>

**En 2013/14, 600 chantiers en maternelle et en élémentaire ont été engagés**

**Entre 2010 et septembre 2013, 6 écoles nouvelles ont été livrées :**

- l'école élémentaire Busserade-Massena (3ème), avec 5 classes dont 2 classes enfantines,
- l'école Grignan Paix (6ème), avec 9 élémentaires et 3 maternelles,
- l'école maternelle Saint Vincent PAUL (4ème ) avec 6 maternelles,
- les locaux de la rue Barthélémy (1er) qui accueillait la maternelle St Vincent de Paul (4ème) pendant son chantier de reconstruction ont été transformés en élémentaire tandis que l'école Saint Sournin deviendra une maternelle fin 2013,
- l'élémentaire Chevalier Paul, réalisée dans le prolongement de la maternelle Désirée Clary (2ème), au coeur d'Euroméditerranée a ouvert ses portes en janvier 2012.
- l'école de Strasbourg (2ème), a livré ses nouveaux locaux (réfectoire et deux classes maternelle) à la rentrée 2012.
- le groupe scolaire Arenc Bachas (15ème) fait l'objet d'un programme d'extension. La 1ère phase de travaux a été achevée au dernier trimestre 2012.

**Les travaux réalisés dans les écoles depuis 1995**

ANNÉES	MONTANT EN M€	MONTANT CUMULÉ
1995-1998	15,245	59,454
1999	18,293	
2000	25,916	
2001	30,489	157,183
2002	36	
2003	30,5	
2004	30,154	
2005	30,04	
2006	40	210,4
2007	42,6	
2008	44,8	
2009	42	
2010	41	
2011	33,76	81,76
2012	14	
2013	34	
<b>TOTAL</b>	<b>508,797</b>	<b>508,797</b>

## L'évolution des effectifs et de la carte scolaire

En rupture avec la politique menée précédemment et dans la logique des dispositions prises par le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Inspection d'Académie a souhaité inverser le processus pour la prochaine rentrée scolaire :

**- en créant un nombre important de classes destinées à la scolarisation précoce des enfants de maternelle, notamment, dans les zones de sécurité prioritaires :**

- 5 classes d'enfants de moins de 3 ans ont été ouvertes, à titre exceptionnel, au mois de janvier 2013 ( Saint Jérôme Susini 13<sup>ème</sup>, Canet Larousse 14<sup>ème</sup>, Font Vert 14<sup>ème</sup>, Sainte Marthe 14<sup>ème</sup>, Bricarde 16<sup>ème</sup>)
- 7 nouvelles sections de tout-petits seront ouvertes à la rentrée de septembre 2013 (Major Évêché 2<sup>ème</sup>, Neuve Sainte Catherine 7<sup>ème</sup>, Calanques de Sormiou 9<sup>ème</sup>, Arenc Bachas 15<sup>ème</sup>, Aygalades Oasis 15<sup>ème</sup>, Saint Louis le Rove 15<sup>ème</sup> et Vallon des Tuves 15<sup>ème</sup>)

**- en réduisant, chaque fois que cela est possible, le nombre d'élèves par classe.**

**Pour la prochaine rentrée scolaire, 21 nouvelles classes élémentaires et 21 nouvelles classes maternelles devraient être créées (hors CLIN), soit l'équivalent de plus de 3 groupes scolaires nouveaux.**

## L'évolution des effectifs scolaires

La population scolaire marseillaise a fait preuve d'une relative stabilité entre 1995 et 2005-2006, (-1 %) alors qu'un mouvement en « dents de scie » est apparu depuis 2006 qui semble se poursuivre.

Néanmoins, l'extrême variabilité des effectifs d'une année sur l'autre rend toute prévision très aléatoire et complique l'établissement de la carte scolaire.

En effet, même si la population scolaire a légèrement baissé sur l'ensemble de la Ville depuis 19 ans, elle continue à augmenter régulièrement dans le centre-ville (1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> arrondissements) et, de façon exponentielle, dans les quartiers les plus paupérisés (3<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements).

Les créations de classes supplémentaires dans les arrondissements les plus saturés n'ont vu le jour, le plus souvent, qu'au prix de travaux de restructuration et(/ou) de construction très lourds et très coûteux.



Quant aux salles fermées, elles ont le plus souvent, été transformées en ateliers, salles d'accueil, sites informatique ou bibliothèques ; les restaurants scolaires ont été restructurés et agrandis, améliorant ainsi sensiblement l'organisation et le fonctionnement des établissements.

Enfin, malgré la vingtaine de fermetures d'écoles intervenue depuis 2007, de meilleures conditions d'accueil, dans des classes moins chargées, sont réservées aux petits Marseillais, au cours de la période de référence 1995/96 – 2013/14.

### Les grands projets 2014

- ➔ **L'ouverture de 4 nouveaux self-services** (portant le total à **205** self-services créés depuis 2001).
  - \* Ecole Chevalier Paul Désiré Clary
  - \* Ecole des Accoules
  - \* Barthélémy st Sournin
  - \* Friedland
- ➔ **Création de 3 selfs supplémentaires en 2013, soit 209** au total : POINTE ROUGE - ARENC BACHAS et SAINT GABRIEL.
- ➔ **Création de 2 selfs supplémentaires en 2014** : Oddo élémentaire et Révolution élémentaire
- ➔ **Des projets scolaires d'envergure (tableau ci-après)**



**PRESENTATION DES GRANDS PROJETS SCOLAIRES 2014**

Intitulé du projet	Arrondissement	Suivi technique	AP (en million d'euros)	AP votée	Besoins exprimés
Site Chanterelle	13001	Accord de la Direction Générale des Services pour lancer les études – objectif : début des travaux en mars 2017 pour une durée de 15 mois	7		4 classes maternelles et 7 classes élémentaires
Elémentaire des Accoules – Extension	13002	PC déposé -Réunion avec ABF à programmer -			
Création Groupe Scolaire ex Caserne Bugeaud	13003	En phase PC - Objectif : début des travaux en 2015 pour une durée de 8 mois. Etudier également possibilité sur Caserne du Muy	6,5	*	6 classes maternelles et 10 classes élémentaires
Création Groupe Scolaire La Friche – Etudes et Travaux	13003	Début des travaux envisagés pour septembre 2017 pour une durée de 15 mois.	10		3 classes maternelles et 5 classes élémentaires
Création Groupe Scolaire ex Lycée Michelet	13004	Récupération des locaux auprès du Conseil Régional	2		7 classes maternelles et 14 élémentaires
Reconstruction du Groupe Scolaire Eugène Cas et Aménagement d'une unité Autistes.	13004	RCM à présenter en octobre 2014 - Objectif : attribution MOE fin 2015- Accord de la Direction Générale des Services pour les études.	22		7 classes maternelles et 16 classes élémentaires
Création GS du Rouet -	13008	au 3/7/2014 : SECO en phase désignation MOE- Démarrage des travaux prévus début 2016	10,5		5 classes maternelles et 9 classes élémentaires
Création Groupe Scolaire La Capelette	13010	Phase PC (pb DRAL) -Démarrage des travaux prévus octobre 2014 pour 8 mois	2,4		5 classes maternelles et 9 classes élémentaires
Maternelle de la Jouvène -Extension Ecole	13011	Début des travaux prévu pour fin 2015.	1,1		

Restructuration Elémentaire Clair Soleil	13014	Etudes prévues en 2016 - travaux envisagés dès janvier 2018 pour 1 an	Opératio n sous mandat conseil général (incluant collège et équipem- ents sportifs)		Prévoir 6 classes de maternelles + 10 classes élémentaires et ALSH
Création Groupe Scolaire Ste Marthe-Mirabilis :	13014	Etudes en cours - désignation du jury en septembre 2014. Démarrage des travaux prévus pour le 2ème trimestre 2016 et Livraison en septembre 2017 ;	3		
Ecole de la Busserine - Reconstruction du GS-	13014	Chantier en cours depuis décembre 2013 – Livraison prévue janvier 2015	16,361	*	6 classes maternelle et 12 classes primaire
Réhabilitation Groupe Scolaire Solidarité	13015	Convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine signée début des travaux envisagé en Janvier 2017 pour une durée d'un an	1		
Groupe Scolaire La Viste (Dorian) travaux de requalification Entrée et Déplacement	13015	Pré-programme en cours d'écriture	0,745		
GS Arenc Bacchas Extension Réhabilitation suite départ collège – Etudes	13015	A définir – Extension à la place de l'ancien collège	0,90		4 classes maternelle et 9 classes élémentaire



Maquette du projet BUGEAUD (3°)



Maquette du projet du Groupe Scolaire du Rouet (8e)

## 7. La qualité de l'accueil et la sécurité des établissements scolaires

### La restauration scolaire

Pour améliorer le service rendu aux enfants, les cantines des écoles élémentaires ont évoluées progressivement en self-service.

Entre 2001 et 2013, 209 réfectoires répartis équitablement sur l'ensemble du territoire communal ont été transformés en self-service avec la participation active des petits écoliers marseillais, qui sont devenus, une année durant, les concepteurs de leurs nouvelle salle de restaurant.

Les élèves sont aujourd'hui accueillis dans des locaux agréables, insonorisés, équipés de matériel convivial.

Durant l'année scolaire 2013/2014 :

- **6 400 000 repas** ont été servis dans les **314 restaurants scolaires**,
- **22 400 petits rationnaires** se sont acquittés du demi-tarif du prix du repas,
- **1430** ont bénéficié d'une gratuité totale.
- Actuellement, **plus d'un enfant sur deux déjeune à la cantine** avec un tarif réduit.

Un repas spécifique adapté à leur pathologie a été servi aux enfants victimes d'allergies alimentaires (près de 680).

Le montant de la Compensation des Tarifs Sociaux (CTS) versée par la Ville à la société de restauration s'est élevé à 6 300 000 euros en 2013/2014 (derniers chiffres connus).

Toutes charges comprises (charges salariales, dépenses de maintenance, de nettoyage des locaux, d'achat de produits d'entretien), le montant unitaire du prix du repas atteint **environ 8€, alors qu'il est soit gratuit, soit facturé aux familles au prix de 3,33 € (plein tarif 2013) ou 1,67 € (demi-tarif 2013).**



### La délégation de Service Public de la restauration scolaire

Depuis la rentrée scolaire de septembre 1993, la Ville de Marseille a délégué la fourniture et la livraison des repas scolaires du 1<sup>er</sup> degré dans les écoles publiques, à des sociétés de restauration. Les contrats de délégation avaient été renouvelés le 1er juillet 2004, pour 7 ans.

Une nouvelle délégation s'est mise en place à la rentrée 2011, pour 7 ans. Seule société de restauration SODEXO assure désormais cette prestation.

Le contrat de délégation répond aux exigences et priorités définies par la Ville, en matière de restauration scolaire.

L'offre de la société SODEXO est conforme aux prescriptions de la Ville en matière de plan alimentaire, fréquence des mets, cahier des grammages, fiches techniques et fiches recettes, plats témoins, OGM, sécurité alimentaire, respect des règles HACCP dans la cuisine centrale et satellites.

**En matière de produits issus de l'agriculture biologique**, des avancées très importantes ont été accomplies. Ainsi, chaque jour, une composante « bio », sur les 6 composantes du repas, est servie aux enfants, à savoir un fruit, ou un légume ou une crudité, ou un dessert ou un produit laitier, ou un féculent.

**Des efforts sur l'origine des produits**, les notions de cycle court, de saisonnalité et de développement durable, ont été réalisés.

**La qualité des denrées alimentaires est garantie** comme pour les volailles servies aux enfants qui sont issues de production française, de critère « qualité certifiée » et les oeufs de qualité 1 ou 2, garantis de production hors « batterie ».

**Le service des repas anallergiques, à l'intention des enfants souffrant d'allergies alimentaires est en place.**

Par ailleurs, tout en maintenant l'offre de repas existante, la Ville de Marseille élargit sa gamme de menus en proposant, à ceux qui le souhaitent, un repas sans viande. Ces menus sans viande sont proposés en permanence, dans l'ensemble des restaurants scolaires.

**En matière d'environnement et de développement durable**, des actions ont été contractualisées en matière de recyclage des barquettes, selon un protocole réaliste proposé par la société, qui a débuté dès la rentrée 2012, dans l'ensemble des restaurants de la Ville de Marseille.





La société SODEXO bénéficie des certifications ISO 14001 (management environnemental), 22000 (sécurité des denrées alimentaires) et 9001 (gestion de qualité) pour la cuisine centrale de Pont-de-Vivoux.

La généralisation des self-services dans tous les réfectoires d'écoles élémentaires est maintenant achevée.

**À la rentrée scolaire 2014, les écoles marseillaises possèdent 211 selfs.**

**La transparence et l'accessibilité dans les relations entre le délégataire, la ville et les familles**

Cette accessibilité passe par l'informatisation de certains services rendus aux usagers (inscriptions en cantine, encaissements des participations familiales, renseignements sur la prestation alimentaire...), en même temps que par la modernisation de la gestion quotidienne de la délégation.





## 8. Les chiffres de la rentrée 2014/2015

**444 écoles :**

- **224 élémentaires**
- **220 maternelles**

**73 349 élèves :**

- **45 112 élèves** en élémentaire
- **28 237 élèves** en maternelle

**315 restaurants scolaires dont 211 self-services**

- **6 400 000 repas servis** en 2013/2014
- **45 000 repas servis** quotidiennement avec des pointes à 52 000.
- **68 315 enfants inscrits** à la cantine en 2012/2013
- **22 400 petits rationnaires** se sont acquittés du demi-tarif du prix du repas,
- **1430** ont bénéficié d'une gratuité totale.

**Actuellement, plus d'un enfant sur deux déjeune à la cantine avec un tarif réduit.**

**Prix du repas au 2 septembre 2014 :**

**Tarif normal : 3,35 euros**

**Tarif réduit : 1,68 euros**

Evolution modéré de + 0,7 %

**3 150 agents municipaux** travaillent dans les écoles





## 9. ANNEXES

### École Publique élémentaire Amédée Autran

École élémentaire : 110 élèves  
Directrice : Madame Aline MEMMI

5 classes élémentaires

École Maternelle : 62 élèves  
Directrice : Madame Alexandra RELANDEAU

2 classes maternelles + 1 ouverture en septembre 2014

### École Privé Sacré Coeur Roucas

École élémentaire : 242 élèves  
10 classes élémentaires

École maternelle : 136 élèves  
4 classes maternelles

Directeur : Monsieur Bruno PUFAL



## Contacts

### Attachées de presse

Charlène GRIMAUD  
04 91 14 64 76  
[cgrimaud@mairie-marseille.fr](mailto:cgrimaud@mairie-marseille.fr)

Aurore VINCENT  
04 91 14 64 90  
[avincent@mairie-marseille.fr](mailto:avincent@mairie-marseille.fr)

### Responsable du Service Presse

Corinne FERRARO  
04 91 14 65 25  
[cferraro@mairie-marseille.fr](mailto:cferraro@mairie-marseille.fr)

### Responsable adjoint du Service Presse

Stéphane GIREAU  
04 91 14 64 25  
[sgireau@mairie-marseille.fr](mailto:sgireau@mairie-marseille.fr)

